MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES
RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

DGB BENIN
DIRECTION GENERALE DU BUDGET



RAPPORT SUR LA SITUATION FINANCIERE DU FONDS NATIONAL DES RETRAITES DU BENIN

GESTION 2021

MARS 2022

SOMMAIRE

RESUME EXECUTIF 04

INTRODUCTION 05

I. PRESENTATION DU FNRB ET SITUATION FINANCIERE 2016-2020

- Présentation du FNRB

1.1. Précis stratégique 07

1.2. Analyse stratégique 07

1.2.1. Politique publique mise en oeuvre

1.2.2. Finalité du programme

1.2.3. Diagnostic stratégique

1.2.3.1. Forces

1.2.3.2. Faiblesses

1.3. Enjeux et perspectives 08

1.3.1. Enjeux du programme

1.3.2. Perspectives

1.3.3. Axes stratégiques

1.4. Présentation des actions constitutives du programme 08

1.5. Cartographie du programme et brêve présentation du responsable du programme 09

1.5.1. Cartographie du programme

1.5.2. Présentation du responsable

1.6. Cardre de performance du programme 09

1.7. Reformes engagés 10

- Situation financière 2016-2020

1.8. Réalisation des recettes 10

1.9. Exécution des dépenses 11

1.10. Solde Budgétaires 12

II. SITUATION FINANCIERE DE LA GESTION 2021

2.1. Chiffres clés 14

2.2. Réalisations des recettes et exécution des dépenses de l'année 14

2.2.1. Réalisation des recettes

2.2.2. Exécution des dépenses 15

2.2.3. Solde Budgétaire 16

III. PREVISIONS DE 2022

3.1. Recettes 18

3.2. Dépenses 18

IV. PERSPECTIVES 2022 - 2025

4.1. Projet annuel de performance 19
4.2. Projections financières 2022-2025 22

CONCLUSION 23

ANNEXE 24

TABLEAUX

Tableau 1 : Présentation des actions constitutives du programme 08

Tableau 2 : Cartographie du programme 09

Tableau 3 : Cadre de performance du programme 09

Tableau 4 : Evolution des recettes et des dépenses de 2016 à 2020 13

Tableau 5 : Chiffres clés au 31 décembre 2021 14

Tableau 6 : Réalisation des recettes du FNRB au 31 décembre 2021 15

Tableau 7 : Exécution des dépenses du FNRB au 31 décembre 2021 16

Tableau 8 : Tableau synthèse des prévisions et d'exécution des recettes et des dépenses de l'année 2021 17

Tableau 9 : Perspectives financières 2022-2025 22

FIGURES

Figure 1 : Evolution des recettes de 2016 à 2020 11

Figure 2 : Evolution des dépenses de 2016 à 2020 12

Figure 3 : Evolution du solde budgétaires de 2016 à 2020 12

Résumé exécutif

Globalement, l'exécution du budget du Fonds national des Retraites du Bénin (FNRB) au titre de la gestion 2021 s'est déroulée dans un contexte marqué par la poursuite de la lutte contre la pandémie de COVID-19. Malgré les répercussions de la crise sanitaire sur l'économie, le pilotage de l'exécution budgétaire a permis de clôturer l'année budgétaire sans difficulté majeure. Le taux de réalisation des recettes s'établit à 89,5% contre une exécution des dépenses qui atteint 92,8% des prévisions.

En effet, sur une prévision révisée des recettes de **51 680 millions de francs CFA**, les recettes constituées des retenues à la source et des validations de services ont été réalisées à hauteur de **46 231 millions de francs CFA** soit un taux de réalisation de 89,5%. En glissement annuel, les produits de recettes enregistrés au titre de l'année 2021 présentent une baisse de **4 559 millions** soit un taux de diminution de 9,0% par rapport à 2020. Le recul observé est imputable à une baisse sensible des produits de retenues et de validation des services respectivement pour **1 164 millions** et **3 395 millions de FCFA**. En intégrant les régularisations des ordres de recettes à la charge de l'Etat d'un montant de **3 241 millions**, les recettes globales du FNRB au titre de l'année 2021 atteignent **49 472 millions francs CFA**.

Quant aux dépenses de pension, l'exécution s'établit en engagement à hauteur de 92,8% et 92,1% en base ordonnancement. Sur une prévision annuelle de **97 000 millions de francs CFA**, le niveau d'exécution au 31 décembre 2021 (base engagement) est de **89 974 millions de francs CFA** tiré essentiellement par le paiement des arrérages de pensions aux retraités et leurs ayants cause pour un montant de **87 067 millions de francs CFA**. Toutefois, ce niveau est légèrement en baisse de **105 millions** par rapport à celui enregistré au 31 décembre 2020 qui était de **87 172 millions** du fait des pensions liquidées à minima dans le cadre de la liquidation automatique des dossiers de pension.

Les dépenses de soins et d'hospitalisation ressortent à **2 378 millions de francs CFA** sur une prévision de **2 500 millions de francs CFA** soit un taux d'exécution de 95,1%. En glissement annuel, ce niveau est en hausse de **409 millions de francs CFA** par rapport à celui atteint en 2020 à cause des remboursements effectués au profit du CNHU-HKM. Les dépenses de personnel sont ressorties à **97,546 millions** contre 110 millions en 2020 sur une prévision de 150 millions. Les achats de biens et services ont été exécutés à hauteur de **393 millions** en baisse de **98 millions** par rapport à leur niveau en 2020 qui était de **491 millions** du fait des contraintes liées à la commande publique.

Le solde budgétaire au 31 décembre 2021 affiche un solde négatif de **43 743 millions de francs CFA** marqué par une faible couverture des dépenses par les recettes.
Il est en hausse de **4 704 millions** par rapport à son niveau en 2020 qui était de **39 039 millions de francs CFA**. Ce déficit persistant depuis plusieurs années est dû principalement aux effets liés à la revalorisation des pensions intervenues depuis 2011 qui a augmenté de façon drastique les dépenses de pensions.

Introduction

Le Fonds National des Retraites du Bénin (FNRB) a été créé par l'Ordonnance n°063/PR du 29 décembre 1966. Il est chargé de liquider, concéder et servir les pensions attribuées en application du code des pensions. La gestion du fonds est confiée au Ministre chargé des finances. Le FNRB a pour mission "l'application du code des pensions civiles et militaires de retraites en République du Bénin".
Les interventions du FNRB sont initiées dans le but d'impacter certaines populations cibles que sont les retraités ainsi que leurs ayants-cause (veuves, veufs et orphelins). Mais les attentes ne sont pas toujours comblées malgré les nombreux efforts humains, financiers et matériels déployés.
Pour satisfaire ces cibles, le FNRB est organisé autour de certaines directions générales du ministère de l'Economie et des Finances (MEF) que sont : la Direction Générale du Budget, le Contrôle Financier, la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique et une structure en dehors du MEF qui est la Direction de l'Organisation et du Personnel des Armées (DOPA) du ministère en charge de la Défense nationale, chargée de la liquidation des pensions militaires.
La Direction des pensions et des rentes viagères (DPRV), structure technique de la Direction générale du budget est chargée d'appliquer le code des pensions de retraite.

A ce titre elle est chargée :

- élaborer le rapport sur la situation financière du FNRB ;
- élaborer le Projet Annuel de Performance du FNRB ;
- élaborer et le Rapport Annuel de Performance du FNRB ;
- étudier les droits à pensions et aux rentes viagères ;
- liquider les pensions et les rentes viagères;
- valider les services stagiaires, auxiliaires et assimilés ;
- assurer le reversement des parts contributives liées au rachat des services accomplis sous les régimes de retraite coordonnées avec le FNRB ;
- étudier toutes les questions et tous les projets de textes relatifs aux pensions et aux rentes viagères ;
- tenir le fichier des pensionnés du FNRB;
- assurer la gestion et la conservation du fonds d'archives du FNRB ;
- étudier les dossiers relatifs aux frais de soins et d'hospitalisation des pensionnés du FNRB ;

- régulariser les pensions payées sans ordonnancement ;
- assurer la gestion et la conservation des titres de pension ;
- assurer la délivrance des bulletins de visite médicale ;
- opérer les contrôles-employeurs au titre du reversement des cotisations des structures et autres organismes à gestion autonome ;
- assurer la coopération entre le FNRB et les institutions de prévoyances sociales;
- assurer la délivrance des livrets de pension ;
- exécuter les dépenses de fonctionnement du FNRB ;
- étudier toutes les questions contentieuses portant sur l'application de la législation ;
- étudier les dossiers d'affiliation des agents de l'Etat au régime de retraite du FNRB ;
- réaliser l'évaluation actuarielle périodique du FNRB ;
- tenir les statistiques et faire les projections des pensions ;
- piloter les travaux d'attribution de la rente d'invalidité ;
- piloter le cadre de concertation des acteurs de la chaine des pensions.
- d'assurer la délivrance des bulletins de visite médicale.

Conformément à l'article 75 de la loi n°86-014 du 26 septembre 1986 portant code des pensions, dans le domaine financier et comptable, le ministre des finances est chargé de contrôler les opérations de recettes et de dépenses constatées au compte du FNRB. Il établit au cours du premier trimestre de chaque année un rapport sur la situation financière du Fonds pendant l'année précédente et sur les prévisions financières de l'année en cours.
Le présent document présente le rapport sur la situation financière du Fonds gestion 2021. Il s'articule autour des points suivants :

- Présentation du FNRB et situation financière 2016-2020;
- Situation financière de la gestion 2021
- Prévisions de l'année 2022 ;
- Perspectives 2022 - 2025.

I. PRESENTATION DU FNRB ET SITUATION FINANCIERE 2016-2020

PRESENTATION DU FNRB

1.1 Précis stratégique

Dans le cadre de la mise en œuvre des réformes budgétaires et de la Gestion Axée sur les Résultats (GAR), les dispositions de la loi organique n°2013-14 du 27 septembre 2013 (LOLF) exigent de chaque ministère, le mode programme comme approche méthodologique d'élaboration du Document de Programmation Pluriannuelle des Dépenses (DPPD). Cette exigence est également requise des budgets annexes que constitue le budget du FNRB à côté du Budget général et des Comptes d'affectation spéciale. Ainsi, l'exécution du budget du FNRB s'appuie sur le programme 6 du ministère de l'Economie et des Finances intitulé « Assurance retraite des agents de l'Etat » et le Directeur général du Budget en est le Responsable de programme.

1.2 Analyse stratégique

1.2.1. Politique publique mise en œuvre

Le programme "Assurance retraite des agents de l'Etat " est formulé pour accompagner la vision du Gouvernement en matière de protection sociale des agents de l'Etat et de leurs familles. Il opérationnalise les actions contenues dans le pilier 3 du Programme d'action du Gouvernement "Améliorer les conditions de vie des populations" en son axe stratégique n°6 "Renforcement des services sociaux de base et protection sociale".

1.2.2. Finalité du programme

Ce programme vise essentiellement à assurer une protection sociale efficace aux agents de l'Etat ainsi que leurs familles.

1.2.3. Diagnostic stratégique

1.1.1.1. Forces

- Loi 86-014 du 26 septembre 1986 portant code des pensions civiles et militaires de retraites en République du Bénin et les textes qui l'ont modifiée et/ou complétée.
- La protection sociale s'inscrit parmi les axes stratégiques du Gouvernement.

1.1.1.2. Faiblesses

- Déficit du Fonds national des Retraites du Bénin ;
- Code des pensions désuet par rapport à l'environnement juridique international en matière de protection sociale (absence d'unicité du code des pensions ; certaines dispositions telles que les bonifications, les règles relatives à la revalorisation des pensions

ne sont plus compatibles avec l'équilibre financier du régime, etc..)

1.3. Enjeux et perspectives

1.3.1. Enjeux du programme

Assurer un meilleur respect des normes et des délais en matière de protection sociale des agents de l'Etat.

1.3.2. Perspectives

Mettre en œuvre une politique de protection sociale conforme à la vision exprimée par le Gouvernement.

1.3.3. Axes stratégiques

Axe 1 : l'amélioration des conditions de travail et des services rendus aux usagers ;
Axe 10 : l'amélioration de la protection sociale des agents de l'Etat.

1.4. Présentation des actions constitutives du programme

Tableau 1 : Présentation des actions constitutives du programme

Actions	Unités administratives
Action 1 : Administration du FNRB	Direction générale du Budget Direction nationale du Contrôle financier Direction générale du Trésor et de la Comptabilité publique
Action 2 : Pension de retraite et invalidité	Direction générale du Budget Direction nationale du Contrôle financier Direction générale du Trésor et de la Comptabilité publique Direction des Retraites et des Archives/MTFP Direction de l'Organisation du Personnel des Armées (DOPA)/MDN
Action 3 : Couverture sanitaire des pensionnés	Direction générale du Budget Direction nationale du Contrôle financier Direction générale du Trésor et de la Comptabilité publique Les hôpitaux du Bénin

1.5 Cartographie du programme et brève présentation du Responsable du Programme

1.5.1. Cartographie du programme

Tableau 2 : Cartographie du programme

Directions Cetrales, Techniques et Départementales / Régionales	Organisme sous tutelle directe	Organismes privés et ONGs subventionnées	Projets PIP	Projets Hors PIP
DGB - Direction Générale du Budget				
DNCF - Direction nationale du Contrôle financier				
DGTCP - Direction générale du Trésor et de la Comptabilité publique				

1.5.2. Présentation du Responsable du Programme

Nom et prénom(s) : CHAOU Rodrigue

Profil et poste occupé : Administrateur des Banques et Institutions Financières, Directeur général du Budget

1.6 Cadre de performance du programme

Tableau 3 : Cadre de performance du programme

Logique d'intervention	Résultats attendus	Indicateurs de performance	Hypothèses et conditions critiques
Objectif global : Améliorer l'offre des prestations aux pensionnés du FNRB			Respect des délais et de la réglementation par les usagers
Objectif spécifique 1 : Assurer un revenu de remplacement aux retraités et leurs ayants cause	La remise des livrets de pension au bénéficiaire ne dure pas plus d'un mois de la date de dépôt du dossier complet au guichet du FNRB	Taux de traitement des dossiers complets de pension dans un délai de 30 jours	Réception des dossiers complets de la part des bénéficiaires
Objectif spécifique 2 : Assurer une meilleure prise en charge sanitaire des pensionnés	Les bulletins de visite médicale informatisés sont délivrés sans un long déplacement des pensionnés	Taux d'accès au bulletin de visite médicale informatisé	Système d'information des pensions disponible sur toute l'étendue du territoire pour la délivrance de bulletins informatisés
	Les factures de soins sont réglées dans un délai de 90 jours	Taux de règlement des factures de soins dans un délai de 90 jours	Disponibilité de crédit pour le paiement des soins

Logique d'intervention	Résultats attendus	Indicateurs de performance	Hypothèses et conditions critiques
Objectif spécifique 3 : Moderniser l'administration et améliorer le niveau des recettes du FNRB	Les recettes issues de la validation des services sont mieux recouvrées	Taux de recouvrement des recettes	Disponibilité de la Recette Générale du trésor de la DGTCP

1.7. Réformes engagées

L'une des principales réformes engagées au cours de l'année 2021 est la coordination entre la Caisse nationale de Sécurité sociale (CNSS) et le FNRB qui s'est traduite par la signature du décret n° 2021-641 du 24 novembre 2021 portant règles de coordination entre la Caisse nationale de sécurité sociale et le Fonds national des Retraites du Bénin. En effet, la mesure sociale décidée en Conseil des ministres du 11 septembre 2019 ne concernait pas toutes les catégories d'ACE surtout les enseignants du supérieur dont l'âge d'admission à la retraite est porté à 62 ans, 63 ans ou 65 ans suivant les corps. Ainsi, l'ouverture des droits à pension de ces derniers est compromise en l'absence de sauvegarde des droits acquis au niveau de chaque régime de retraite (CNSS et FNRB). De même, le problème de portabilité des droits des travailleurs ou agents de l'Etat affiliés aux deux régimes de retraite s'est amplifié avec l'affiliation des contractuels au FNRB pour compter du 15 novembre 2016.

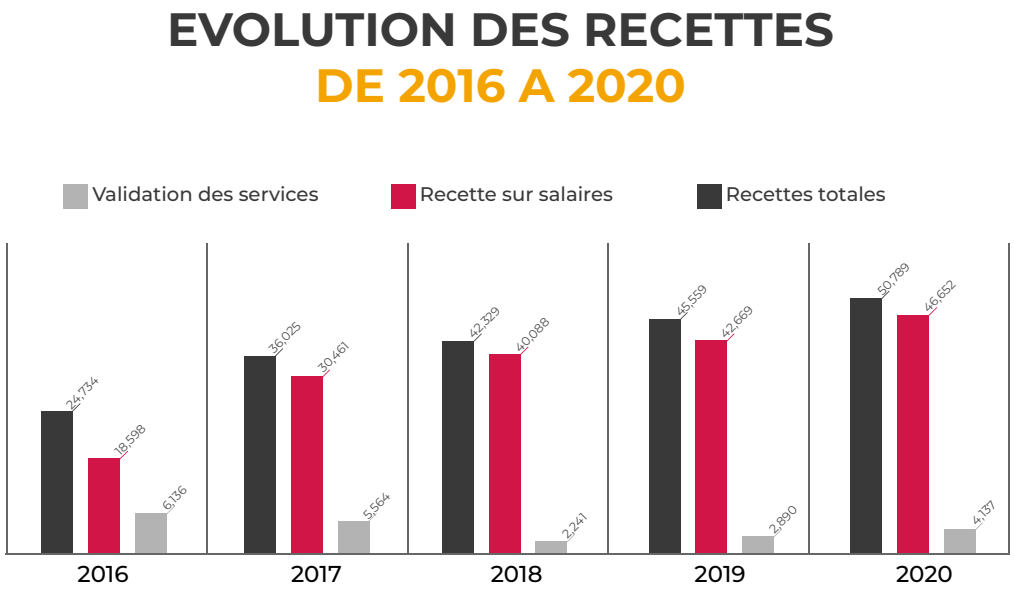
Les dispositions sont en cours pour la liquidation des premiers dossiers en coordination.

SITUATION FINANCIERE 2016-2020

1.8. Réalisation des recettes

Les recettes du FNRB sont constituées des retenues sur salaires et des validations de services. Elles sont passées de **24 734 millions de francs CFA** en 2016 à **50 789 millions de francs CFA** en 2020 soit une augmentation de **26 055 millions de francs CFA** en quatre (4) ans ou **6 513 millions** en moyenne par an.
L'augmentation des recettes a été marquée à partir de 2017 où elles sont passées de **24 734 millions** en 2016 à **36 025 millions de francs CFA** en 2017 soit une augmentation de **11 291 millions** dû à la réforme des textes intervenue par la mise en exécution de la loi 2015-19 du 15 novembre 2016 avec le relèvement des taux de cotisations de 20 à 25% à raison de 8% pour l'employé et 17% pour l'employeur (en général l'Etat) et l'affiliation des agents contractuels au FNRB.
La baisse observée du niveau des recettes de validation des services à partir de 2017 est due aux effets de l'annonce de la coordination entre le FNRB et la CNSS qui réduit les demandes de validation des services contractuels.

Figure 1 : Evolution des recettes de 2016 à 2020



1.9. Exécution des dépenses

Les dépenses du FNRB sont constituées des dépenses de transferts et des dépenses de fonctionnement.

Les dépenses de transfert regroupent les dépenses de pensions, les dépenses de soins et d'hospitalisations des pensionnés et les dépenses d'évacuation sanitaire.

Quant aux dépenses de fonctionnement ce sont les dépenses de personnel, d'achat de biens et services et d'acquisitions et grosses réparations.

Au 31 décembre 2016, sur une prévision des dépenses de **61 120 millions**, l'exécution des dépenses étaient de **72 537 millions de francs CFA** tirées par les dépenses de pension pour un montant de **69 766 millions de francs CFA**, soit un taux d'exécution de 118,7%.

De 2016 à 2020 les dépenses de pensions sont passées de **69 766** en 2016 à **87 172** en 2020, soit une augmentation moyenne annuelle de **4 351 francs CFA.**

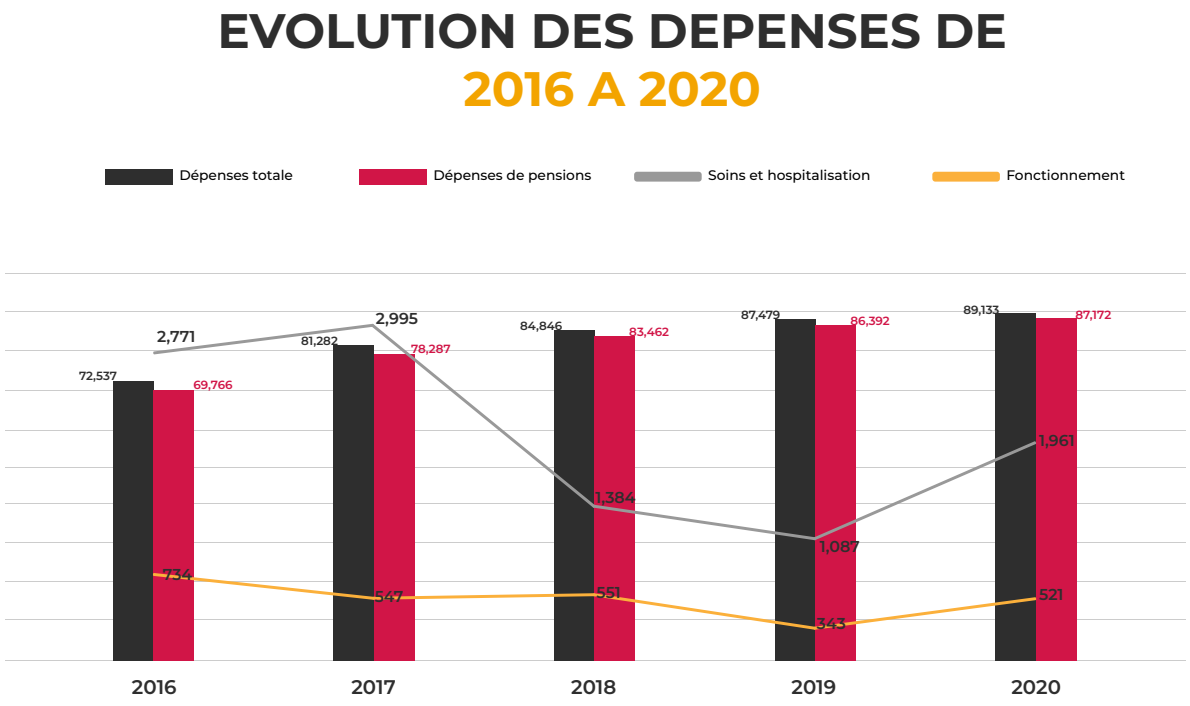
Cette augmentation constatée est relativement en baisse en comparaison avec la période 2012 à 2016 où les dépenses de pensions sont passées de **43 940 millions** à **69 766** correspondant à une augmentation moyenne annuelle de **6 456,5 millions** (cf rapport financier 2020 page 17).

Cette tendance globale à la hausse des dépenses de pensions est due d'une part, aux effets financiers des départs à la retraite ; d'autre part aux effets des revalorisations générales des salaires constatés depuis 2010.

Les dépenses de fonctionnement sont restées contenues entre **734** et **521 millions** soit à peine 1% des dépenses totales, et en baisse constante sur la période traduisant la vision de réduction du déficit du fonds.

Les dépenses de soins et d'hospitalisation et d'évacuation sanitaire des pensionnés, elles, ressortent à **1 961 millions de francs** en 2020 contre **1 087 millions** en 2019 et **1 384** en 2018. La maitrise des dépenses de soins et d'évacuations observées est due aux réformes du Gouvernement dans le domaine des évacuations sanitaires.

Figure 2 : Evolution des dépenses de 2016 à 2020



1.10 Solde budgétaire

Le solde budgétaire est négatif sur la période couverte dû au niveau élevé des dépenses par rapport aux recettes.
Cependant on a observé une baisse du déficit au fil des années qui est passé de passant de **48 537 millions** en 2016 à **38 865 millions** en 2020.
Par ailleurs, en l'absence de l'effet des revalorisations, la réforme des textes ayant consacrée l'affiliation des agents contractuels de l'Etat, le changement de la base de calcul de la pension, l'augmentation du taux des cotisations aurait permis de réduire considérablement le déficit.
L'augmentation des recettes a été très tôt absorbée par le paiement d'importants arrérages de pensions liés à la revalorisation des pensions dont la dette n'est pas encore entièrement soldée.

Figure 3 : Evolution du solde budgétaire de 2016 à 2020

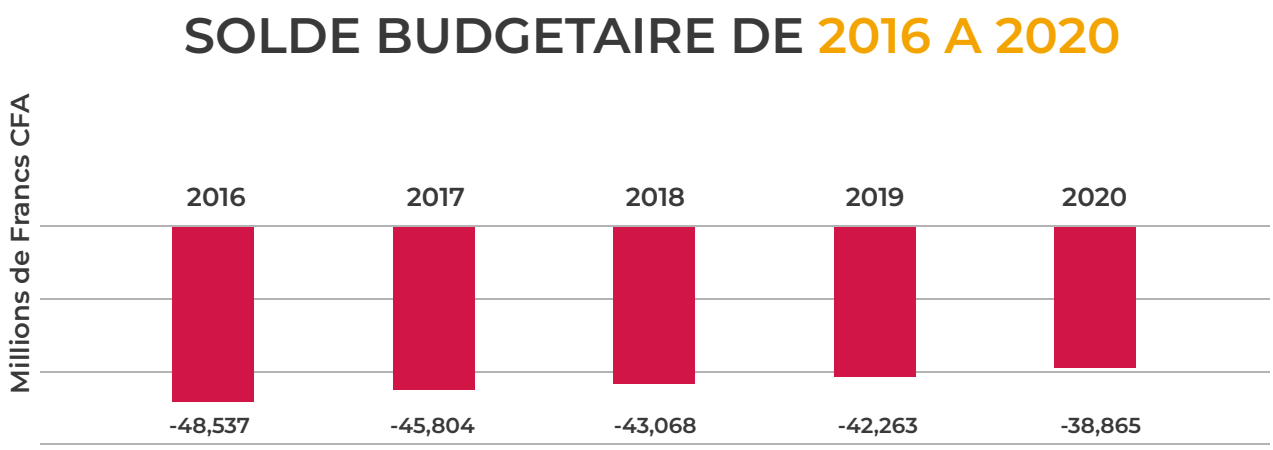


Tableau 4 : Evolution des recettes et des dépenses de 2016 à 2020

RECETTES	2016	2017	2018	2019	2020
	24 734	**36 025**	**42 329**	**45 559**	**50 789**
Retenues	18 598	30 461	40 088	42 669	46 652
Validation des services	6 136	5 564	2 241	2 890	4 137
DEPENSES	**73 271**	**81 829**	**85 397**	**87 822**	**89 654**
Autres transferts courants	**72 537**	**81 282**	**84 846**	**87 479**	**89 133**
Dépenses de pensions	69 766	78 287	83 462	86 392	87 172
Soins et hospitalisation des pensionnés	2 771	2 995	1 384	1 087	1 961
Fonctionnement FNRB	734	547	551	343	521
SOLDE BUDGETAIRE	**- 48 537**	**- 45 804**	**- 43 068**	**- 42 263**	**- 38 865**

Source: DPRV, sur la base des données fournies par le SIGFIP et la DGTCP

II. SITUATION FINANCIERE DE LA GESTION 2021

2.1. Chiffres clés

Ils sont résumés dans le tableau ci-après :

Tableau 5 : Chiffres clés au 31 décembre 2021

Désignations	Effectifs	Montants	Observations
Effectif des affiliés	96 916		
Effectif des pensionnés en paiement	50 715		
Cotisations sociales		46 231	Provisoire en attendant la régularisation en complément des ordres de recettes à la charge de l'Etat.
Pensions versées		87 067	
Soins et hospitalisation		2 378	
Fonctionnement		529	
Résultat financier (déficit)		(43 743)	

2.2. Réalisation des recettes et exécution des dépenses de l'année

2.2.1. Réalisation des recettes

Sur une prévision annuelle révisée de 51 680 millions de francs CFA, les recettes recouvrées au 31 décembre 2021 s'élèvent à 46 231 millions de francs CFA soit un taux de réalisation de 89,5%.

Ces recettes sont constituées de la part ouvrière à la charge des agents pour un montant de **14 607 millions de francs CFA**, de la part patronale (Etat) pour un montant de **30 875 millions de francs CFA**, des cotisations des agents en détachement pour un montant total de **6,9 millions** et des validations de services pour un montant de **742 millions** (cf tableau 2 en annexe).

Les cotisations reçues des agents en détachement ont connu une baisse depuis quelques années du fait de la réduction du nombre d'agent dans cette position mais aussi de la faible sensibilisation des agents sur la nécessité de la régularisation de leurs cotisations.

En glissement annuel, les recettes provisoires recouvrées au titre de l'année 2021 présentent une baisse de **4 559 millions** soit un taux de réduction de 9,0% due d'une part à une baisse sensible des recettes de retenues pour **1 164 millions**, et d'autre part à une baisse de **3 395 millions** des recettes de validations de services.

Toutefois, en intégrant les régularisations des ordres de recettes à la charge de l'Etat d'un

montant de 3 241 millions, les recettes globales du FNRB au titre de la gestion 2021 atteignent 49 472 millions.

Tableau 6 : Réalisation des recettes du FNRB au 31 décembre 2021

En millions de francs CFA

Nature des recettes	2020			2021			ECARTS (b-a)	
	Prev annuelle	Réal (a)	Taux	Prév annuelle	Réal (b)	Taux	Valeur	Taux d'accroiss.
Retenues	50 913	46 652	91.6%	49 180	45 489	92.5%	- 1 164	-2.5%
Validations des services	1 356	4 137	305.0%	2 500	742	29.7%	- 3 395	-82.1%
Total	**52 269**	**50 790**	**97.2%**	**51 680**	**46 231**	**89.5%**	**- 4 559**	**-9.0%**

Source: DPRV, sur la base des données fournies par la DGTCP

2.2.2. Exécution des dépenses

Sur une prévision annuelle des dépenses de 97 000 millions de francs CFA, le niveau d'exécution au 31 décembre 2021 base engagement est de 89 974 millions de francs soit un taux d'exécution de 92,8%.

Par grande masse, les dépenses sont constituées des dépenses de personnel, d'achat de biens et services, de transferts et d'acquisition et grosses réparations.

Sur une prévision de **150 millions de francs CFA**, les dépenses de personnel exécutées s'établissent à **97,5 millions** soit un taux d'exécution de 65%. Pour les achats de biens et services, sur une prévision de **735 millions** le niveau d'exécution est de **393 millions** soit un taux de 53,5%. Les dépenses d'acquisitions et grosse réparation sont exécutées à hauteur de **38 millions** sur une prévision de **115 millions** soit un taux d'exécution de 33%. Les taux relativement faibles d'exécution des dépenses de fonctionnement se justifient par les procédures de la commande publique. En ce qui concerne les transferts qui sont les dépenses techniques du fonds, elles sont exécutées à hauteur de **89 445 millions** sur une prévision de **96 000 millions** (93,2%). Elles sont tirées par les dépenses de pensions (**87 067 millions**) et les dépenses de soins, d'hospitalisations et d'évacuation sanitaire des pensionnés pour un montant de **2 378 millions.**

La présentation détaillée de l'exécution figure au tableau 1 en annexe.

Tableau 7 : Exécution des dépenses du FNRB au 31 décembre 2021

En millions de francs CFA

Nature des dépenses	2020			2021			ECARTS (b-a)	
	Prev annuelle	Réal (a)	Taux	Prév annuelle	Réal (b)	Taux	Valeur	Taux d'accroiss.
Autres transferts courants	88 000	89 141	101.3%	96 000	89 445	93.2%	303	0.3%
Dépenses de pensions	86 000	87 172	101.4%	93 500	87 067	93.1%	-105	-0.1%
Soins et hospitalisation des pensionnés	2 000	1 970	98.5%	2 500	2 378	95.1%	409	20.8%
Fonctionnement	1 000	687	68.7%	1 000	529	52.9%	-158	-23.0%
Total	**89 000**	**89 828**	**100.9%**	**97 000**	**89 974**	**92.8%**	**146**	**0.2%**

Source: DPRV, sur la base des données fournies par la SIGFIP

2.2.3. Solde budgétaire

Le solde budgétaire provisoire au titre de la gestion 2021 s'élève à **-43 743 millions**. En glissement annuel, ce solde est en baisse de **4 704 millions** traduisant une hausse du déficit de **4 704 millions**, dû aux effets cumulés d'une baisse du niveau de recouvrement des recettes par rapport au quatrième trimestre 2020 de **4 559 millions** et d'une augmentation des dépenses de **146 millions de francs CFA**. Toutefois, ce solde demeure provisoire puisqu'en intégrant les régularisations des ordres de recttes à la charge de l'Etat d'un montant de **3 241 millions,** les recettes globales du FNRB au titre de la gestion 2021 atteignent **49 472 millions** et le solde budgétaire s'éleverait à **40 502 millions.**

Tableau 8 : Tableau synthèse des prévisions et d'exécution des recettes et des dépenses de l'année 2021

En millions de francs CFA

Recettes	2020			2021			ECARTS (b-a)	
	Prev annuelle	Réal (a)	Taux	Prév annuelle	Réal (b)	Taux	Valeur	Taux d'accroiss.
Total	**52 269**	**50 790**	**97.2%**	**51 680**	**46 231**	**89.5%**	**- 4 559**	**-9.0%**
Retenues	50 913	46 652	91.6%	49180	45 489	92.5%	- 1 164	-2.5%
Validations des services	1 356	4 137	305.0%	2500	742	29.7%	- 3 395	-82.1%
Dépenses	**2020**			**2021**			**ECARTS (b-a)**	
	Prev annuelle	Réal (a)	Taux	Prév annuelle	Réal (b)	Taux	Valeur	Taux d'accroiss.
Total	**89 000**	**89 828**	**100.9%**	**97 000**	**89 974**	**92.8%**	**146**	**0.2%**
Autres transferts courants	88 000	89 141	101.3%	96 000	89 445	93.2%	303	0.3%
Dépenses de pensions	86 000	87 172	101.4%	93 500	87 067	93.1%	- 105	-0.1%
Soins et hospi-talisation des pensionnés	2 000	1 970	98.5%	2 500	2 378	95.1%	409	20.8%
Fonctionnement	1 000	687	68.7%	1 000	529	52.9%	- 158	-23.0%
SOLDE BUDGETAIRE	**-36 731**	**-39 039**	**106.3%**	**-45 320**	**-43 743**	**96.5%**	**-4 704**	**12.1%**

Source: DPRV, sur la base des données fournies par la SIGFIP

III. PREVISIONS DE 2022

3.1. Recettes

Les prévisions de recettes du FNRB au titre de la loi de finances gestion 2022 s'établissent à **55 500 millions** sur la base de la réalisation des recettes en 2020 qui se situent à **50 790 millions** et du recouvrement de la moitié des restes à recouvrer des ordres de recettes d'un montant total de **15 333 millions** au 31 décembre 2020. Cette prévision de recettes est composée de **36 040 millions** pour la contribution de l'employeur (Etat), **16 960 millions** représentant la part ouvrière et **2 500 millions** au titre de la validation des services.
Comparée aux réalisations de l'année 2021 qui se situent à **46 231 millions**, la prévision de l'année dégage un écart de **9 269 millions**. Cet écart est provisoire et pourrait être réduit par la régularisation des ordres de recettes à la charge de l'Etat émis en 2021, l'ensemble des ordres de recettes émis étant estimé à un effectif de **5 342** pour un montant de **4 928 millions de francs CFA**. Ainsi l'écart corrigé de **4 341 millions** qui résulte de cette prévision est réalisable et en lien avec la tendance de l'augmentation des recettes observées ces dernières années.

3.2. Dépenses

Les prévisions de dépenses sont estimées à **99 000 millions de francs** constituées des dépenses de pensions pour **95 500 millions** (96,5%), les dépenses de soins, d'hospitalisation et d'évacuation des pensionnés pour **2 500 millions de francs** (2,5%). Le fonctionnement du FNRB soit **1 000 millions** représente 1% des prévisions, porté par les achats de biens et services pour **850 millions de francs CFA.**
Ces prévisions de dépenses sont en lien avec les activités inscrites au Plan de travail annuel du FNRB notamment :

- Le paiement des rappels issus de la revalorisation dû au titre de 2013 pour un montant de **1.926.394.888 francs CFA ;**
- Le paiement des rappels issus de la revalorisation dû au titre de 2014 pour un montant de **3.560.266.039 francs CFA ;**
- Le paiement de 50% des rappels dus aux enseignants retraités de la maternelle, du primaire et du secondaire et leurs ayants cause au titre de 2016 pour un montant de **5.000.455.902 francs CFA.**
- La réalisation de l'évaluation actuarielle du FNRB
- La dématérialisation des procédures et l'archivage numérique des dossiers ;
- Le paiement des pensions et la prise en charge des frais de soins, d'hospitalisation et d'évacuation sanitaire des pensionnés.

IV. PERSPECTIVES 2022 - 2025

4.1. Projet annuel de performance

L'accent sera mis sur le renforcement et la consolidation des actions entrant dans le cadre de la liquidation automatique des dossiers de pensions, la dématérialisation des procédures et l'information des pensionnés ainsi que l'amélioration des recettes du fonds.
Les principaux indicateurs ci-dessous permettront d'évaluer le niveau d'atteinte de ces objectifs.

N° de l'indicateur : 1

Intitulé de l'indicateur : « Taux de traitement des dossiers complets de pension dans un délai de 30 jours »

Nature de l'indicateur : quantitatif

Indicateur	Unité	Historiques			Cibles projetées		
		2019	2020	2021	2022	2023	2024
Taux de traitement des dossiers complets de pension dans un délai de 30 jours	%	80%	90%	95%	100%	100%	100%

- Méthodologie de calcul :

(Nombre total des dossiers de pensions traités dans un délai de 30 jours)/(Nombre total de dossiers reçus)*100

- Justification des prévisions et de la cible :

La jouissance à bonne date des pensions de retraite n'autorise aucun délai dans la prise en charge des dossiers jusqu'au paiement de la première pension et quelle que soit la nature du dossier de pension (agents ou ayants cause). C'est ce qui justifie l'objectif de 95% pour 2021 et 100% pour les années suivantes.

N° de l'indicateur : 2

Intitulé de l'indicateur : « Taux d'accès au bulletin de visite médicale informatisé »

Nature de l'indicateur : quantitatif

Indicateur	Unité	Historiques			Cibles projetées		
		2019	2020	2021	2022	2023	2024
Taux d'accès au bulletin de visite médicale informatisé	%	70%	90%	95%	100%	100%	100%

• Méthodologie de calcul :

(Nombre de pensionnés bénéficiaires de prise en charge informatisé)/(Nombre total de prise en charge délivrés)*100

• Justification des prévisions et de la cible :
Les pensionnés éprouvent parfois quelques difficultés pour se faire délivrer des bulletins de visite médicale informatisée à cause de leur non proximité avec les délégations du budget ou la direction à Cotonou. La cible permet d'évaluer les actions entrant dans le cadre de la dématérialisation des bulletins de visite médicale en cours.

N° de l'indicateur : 3

Intitulé de l'indicateur : « Taux de règlement des factures de soins dans un délai de 90 jours »

Nature de l'indicateur : quantitatif

Indicateur	Unité	Historiques			Cibles projetées		
		2019	2020	2021	2022	2023	2024
Taux de règlement des factures de soins dans un délai de 90 jours	%	70%	90%	95%	100%	100%	100%

• Méthodologie de calcul :

(Nombre de factures réglés dans un délai de 90 jours)/(Nombre total de factures reçues)*100

• Justification des prévisions et de la cible :
Le règlement des factures de soins dans les délais permet aux pensionnés de bénéficier d'une meilleure prise en charge auprès des formations sanitaires.

N° de l'indicateur : 4

Intitulé de l'indicateur : « Taux de recouvrement des recettes »

Nature de l'indicateur : quantitatif

Indicateur	Unité	Historiques			Cibles projetées		
		2019	2020	2021	2022	2023	2024
Taux de re-couvrement des recettes	%	89,3%	90%	90%	100%	100%	100%

- Méthodologie de calcul :

(Montant des recettes recouvrées)/(Prévision de recettes)*100

- Justification des prévisions et de la cible :

Le recouvrement des recettes prévues au budget permettra au FNRB d'atteindre les objectifs assignés.

4.2. Projections financières 2022-2025

En 2022, les projections de recettes sont estimées à **55 500 millions de francs** contre des dépenses estimées à **99 000 millions**. Le déficit prévisionnel serait de **43 500 millions** en hausse par rapport à son niveau qui serait atteint en 2021 à cause de la prévision de paiement des rappels issus de la revalorisation des pensions.
Les perspectives de recettes sur le triennal 2023-2025 s'établissent à **56 030 millions** en 2023, **56 565 millions** en 2024 pour s'établir à **57 106 millions** en 2025 en lien avec l'échelonnement indiciaire.
Les dépenses sur la même période, passeraient de **98 975 millions** en 2023, **98 971 millions** en 2024 puis **98 989 millions** en 2025 traduisant une maitrise des dépenses sur la période due à une maitrise des dépenses de soins et de fonctionnement et aux faibles départs à la retraite sur la période.
Ainsi, l'évolution des recettes et des dépenses sur la période permet de prévoir une réduction du déficit sur la période qui passerait de **43 500 millions** en 2022, **42 945 millions** en 2023, **42 406 millions** en 2024 pour s'établir à **41 883 millions** en 2025.

Tableau 9 : Perspectives financières 2022-2025

En millions de FCFA

	2022	2023	2024	2025
PRODUITS	**55 500**	**56 030**	**56 565**	**57 106**
Recettes de cotisations	53 000	53 530	54 065	54 606
Recettes issues de la validation des services	2 500	2 500	2 500	2 500
CHARGES	**99 000**	**98 975**	**98 971**	**98 989**
Autres transferts courants	98 000	98 075	98 161	98 260
Dépenses de pensions	95 500	95 500	95 500	95 500
Soins et hospitalisation des pensionnés	2 000	2 000	2 000	2 000
Evacuation sanitaire	500	575	661	760
Fonctionnement FNRB	1 000	900	810	729
RESULTATS	**-43 500**	**-42 945**	**-42 406**	**-41 883**

Source: Budget FNRB 2022, Prévisions

Conclusion

Les résultats de l'exécution du budget du FNRB traduisent la robustesse de l'économie béninoise face aux divers risques de gestion courus au cours de l'année 2021 tels que la pandémie du coronavirus. Ils montrent également l'attachement du Gouvernement au secteur de la protection sociale et à satisfaire les pensionnés. Ainsi, l'année aura été marquée par la signature du décret n°2021-641 du 24 novembre 2021 portant règles de coordination des régimes de retraite de la Caisse nationale de Sécurité sociale et du Fonds national des Retraites du Bénin. Cette réforme majeure dans l'arsenal juridique du FNRB permet désormais la portabilité des droits des agents entre les deux régimes de retraite dont l'urgence s'est fait sentir avec l'affiliation des agents contractuels de l'Etat à compter du 15 novembre 2016. Au titre de l'année 2021, il y a eu également le démarrage des travaux de l'audit actuariel du FNRB dont les résultats sont attendus pour engager des réformes importantes au profit des pensionnés actuels et futurs.

Enfin, les activités programmées au titre de l'année 2022, visent la consolidation et le renforcement des acquis liés à la liquidation automatique des dossiers de la pension, la poursuite des travaux de l'audit actuariel, la dématérialisation des procédures et l'information des pensionnés.

LE DIRECTEUR GENERAL DU BUDGET

Rodrigue S. CHAOU

Annexe

Tableau 1 : Présentation détaillée de l'exécution des dépenses au 31 décembre 2021

En unité de francs CFA

CHAPITRES		LIBELLES	PREVISION	EXECUTION	TAUX
61		**DEPENSES DE PERSONNEL**	**150 000 000**	**97 546 000**	**65.0%**
	3	Primes et Indemnités	150 000 000	97 546 000	65.0%
62		**ACHATS DE BIENS ET SERVICES**	**735 000 000**	**393 012 840**	**53.5%**
	1.1	Fournitures de bureau	70 000 000	35 296 125	50.4%
	1.5	Petits matériels	-		
	1.6	Documentations, abonnements, agence de presse	-		
	1.7	Frais de carburant et lubrifiants	40 000 000	15 000 000	37.5%
	1.9	Autres fournitures	11 500 000		0.0%
	2	Dépenses d'entretien et de maintenance	60 000 000	3 472 674	22.5%
	3	Prestations de services	280 000 000	98 648 988	70.9%
	5	Electricité, Eau, Gaz, autres sources d'énergie	1 500 000	1 302 970	86.9%
	6	Dépenses de communications	40 000 000	38 837 220	97.1%
	7	Loyers et charges locatives	10 000 000	9 600 000	96.0%
	8.1	Frais de transport à l'intérieur	-		
	8.2.1	Frais de transport à l'extérieur: Mission Cadres	5 000 000		0.0%
	8.6.1	Indemnité de mission à l'extérieur cadres	20 000 000	-	0.0%
	8.7	Indemnité de mission à l'intérieur	30 000 000	4 250 000	14.2%
	9.2	Frais de Conférence, Congrès et Séminaires	2 000 000		0.0%
	9.7	Enquêtes, Vérifications et Contrôles	15 000 000		0.0%
	992	Dépenses diverses de fonctionnement	150 000 000	76 604 863	51.1%
64		**AUTRES TRANSFERTS COURANTS**	**96 000 000 000**	**89 444 856 602**	**93.2%**
	371	Arrérages de pensions	93 500 000 000	87 066 566 467	93.1%
	373	consultations, soins et hospitalisation des pensionnés	2 000 000 000	1 986 925 517	99.3%
	374	consultations, soins et hospitalisation des évacués sanitaires	500 000 000	391 364 618	78.3%
24		**ACQUISITIONS ET GROSSE REPARATION**	**115 000 000**	**38 423 010**	**33.4%**
	1	Mobiliers et matériel de bureau	65 000 000	-	0.0%
	2	Matériel informatique	50 000 000	38 423 010	76.8%
	3	Matériel de transport de service et de fonction	-		
		TOTAL	**97 000 000 000**	**89 973 838 452**	**92.8%**
		TAUX D'EXECUTION	**92.76%**		

Source : DPRV, sur la base des données du SIGFIP

Tableau 2 : Présentation détaillée de réalisation des recettes au 31 décembre 2021

CODE BUDGETAIRE			LIBELLE	PREVISION	REALISATION	TAUX (%)
Article	Para	Ligne	Recettes non fiscales FNRB			
72	**5**	**1**	**Cotisations sociales perçues par le BGE**	**49 180 000 000**	**45 488 797 607**	**92.49**
72	**5**	**11**	**Versement de la part de l'employeur**	**33 442 400 000**	**30 880 320 661**	**92.34**
		111	Versement de la part du Budget National	33 336 150 000	30 875 121 741	92.62
		112	Versement de la part des sociétés et autres organismes	106 250 000	5 198 920	4.89
72	**5**	**12**	**Versement de la part de l'employé**	**15 737 600 000**	**14 608 476 946**	**92.83**
		121	Versement des fonctionnaires émargeant au BN	15 687 600 000	14 606 775 319	93.11
		122	Versement des fonctionnaires en détachement dans les sociétés et autres organismes	50 000 000	1 701 627	3.40
72	**5**	**9**	**Autres cotisations**	**2 500 000 000**	**741 834 862**	**29.67**
		91	Validations des services	2 500 000 000	741 834 862	29.67
			TOTAL	**51 680 000 000**	**46 230 632 469**	**89.46**

Source : DPRV, sur la base des données fournies par la DGTCP.



Direction Générale du Budget

www.budgetbénin.bj